

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 03.03.2023
Convocation faite
Le 22.02.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOITTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M. Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

**Délibération
N°2023-02-018**

**Lutte contre la
désertification médicale :
recours à des médecins
salariés**

La lutte contre la désertification médicale que notre territoire subit, comme de nombreux autres en France, est, depuis longtemps, un des chevaux de bataille de notre Communauté,

Considérant le manque de succès rencontrés par les dispositifs ACCEM et ACCIM,

Considérant la rupture du marché avec le cabinet suédois PARAGONA, dont la mission était de trouver, recruter, former et installer 10 médecins sur le territoire communautaire sur une période de 3 ans,

Considérant la difficulté de recrutement de médecins suite à l'installation d'un centre de santé à FUMAY,

Considérant l'initiative du Département de Saône-et-Loire qui a recruté 70 médecins salariés et qui les a installés sur l'ensemble du département, au sein de centres de santé, dont les locaux sont mis à dispositions par les territoires (communes ou EPCI),

Considérant le succès de ce dispositif,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à mener une réflexion, à l'échelle de la Communauté, afin d'envisager la mise en place d'une action similaire à celle du Département de Saône-et-Loire, adaptée à notre territoire et ses contraintes,
- * **autorise** le Président à lancer une première phase de préfiguration des modalités et contours de ce salariat de médecins.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

